



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 20 juin 2022

Présidence de M. Cédric Alber

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le président, 72 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Excusés :

Monsieur Vincent Aeby, Madame Nicole Butty, Monsieur Jean-Yves Conne, Monsieur Vincent Hofer, Monsieur Jean-Daniel Jayet, Monsieur Sylvain Krayenbühl, Madame Claudie Leconte, Monsieur Jean-Samuel Leuba, Madame Elodie Marguerat, Monsieur Yann Patthey, Madame Claudia Ricci Bovier, Monsieur Nicolas Rod, Monsieur Raymond Sudan, Madame Aurélie Wohlhauser.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Assermentation d'un Conseiller communal

Comme indiqué lors de la séance du 4 décembre, le président a reçu la démission du Conseil de Monsieur Mathieu Signer.

Le premier vient-ensuite amené à le remplacer est Monsieur Yves Chaperon. Celui-ci a toutefois indiqué l'été précédent qu'il renonçait à rejoindre le Conseil.

La vient-ensuite suivante est Madame Françoise Salamé-Guex.

Il l'appelle donc devant l'assemblée et prie cette dernière de se lever.

Le président procède à son assermentation.

Il fait lecture de la promesse que Madame Françoise Salamé-Guex solennise.

Madame Françoise Salamé-Guex déclare qu'elle est ravie d'avoir été élue et qu'elle souhaite travailler avec tous les membres du Conseil pour la prospérité et la durabilité de la Commune.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2021

Monsieur Vincent Arlettaz a d'ores et déjà signalé quelques petites « coquilles », qui seront corrigées.

Le président procède au vote. Le procès-verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

3. Communication du Bureau du Conseil communal

Correspondance

Le 18 juin, le président a reçu une pétition adressée au Conseil par l'Association des amis de Corsy.

Il fait lecture du courrier qui accompagne la pétition.

Il rappelle que l'article 92 du règlement stipule que « *la pétition est une demande écrite que tout citoyen peut adresser aux autorités, notamment au Conseil.*

Le Conseil examine les pétitions qui lui sont adressées. Tout dépôt d'une pétition est annoncé au Conseil lors de sa prochaine séance

Si la pétition porte sur une attribution de la Municipalité ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale, elle est transmise sans délai à l'autorité compétente, sous réserve des dispositions prévues par l'article 95 al. 2, du présent règlement. Si la pétition relève de la compétence du Conseil, elle est renvoyée à l'examen d'une commission ».

La pétition portant sur une attribution de la Municipalité (à qui elle a d'ailleurs été également adressée), elle sera transmise à cette dernière.

Le président tient le courrier à disposition du Conseil.

Représentations

Le 20 mai, le président a assisté à l'Assemblée générale de la Société d'Exploitation du Rivage S.A.

Le 9 juin, il a pris part, à l'invitation de la COGEST, à la séance plénière de réponse aux vœux, puis au repas qui a suivi.

Votations

Le 15 mai s'est tenu un scrutin fédéral. Les résultats pour Lutry ont été les suivants :

La modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (loi sur le cinéma, LCin) a été acceptée à 77.10%.

La modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (loi sur la transplantation) a été acceptée à 83.81%.

L'arrêté fédéral du 1^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (développement de l'acquis de Schengen) a été acceptée à 82.33%.

La participation s'est élevée à 45.82% pour la commune.

Le président remercie le Bureau électoral pour son travail lors de ce dépouillement.

4. Dépôt de motions et de postulats

Monsieur Vincent Arlettaz dépose un postulat intitulé « Pour préserver le pouvoir d'achat ».

Monsieur Pierre Bonjour dépose un postulat demandant « une meilleure gestion des déchets organiques ».

Monsieur Jean-François Chapuisat dépose un postulat intitulé « Pour un plan Energie et Climat communal « PECC » à Lutry ».

Monsieur Guy Minder dépose un postulat intitulé « Pour faire entendre la voix des sociétés locales dans les préavis ».

Ces objets seront traités au point 16 de l'ordre du jour.

5. Préavis N° 1300/2022 relatif à la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2021.

Le président rappelle que le Conseil va d'abord traiter le rapport de gestion de la Municipalité, puis le rapport de la Commission de gestion et enfin les vœux.

Il ouvrira ensuite une discussion générale sur les deux rapports, puis procédera au vote sur la gestion 2021 de la Municipalité.

Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021

Madame Mical Rappaz, présidente de la Commission de gestion est appelée au pupitre et invitée à intervenir lorsqu'elle le jugera nécessaire afin d'éclairer les débats.

Le président parcourt le rapport chapitre par chapitre.

Monsieur Denis Richter souhaite intervenir au sujet de la page 80. En effet, il a deux questions qu'il adresse à la Municipalité. Le rapport ne mentionne pas la décision de la Municipalité de décembre 2021, publiée dans l'Echomunal, de retirer le préavis sur le projet BHNS, ce qu'elle aurait pu faire. Ce retrait fait suite à la décision du Conseil communal de Paudex prise à la fin du mois de novembre 2021. Pour rappel, l'ancien syndic de Paudex, dans le *24heures* du 13 mai 2019, vantait la nécessité du projet. Le Conseil communal de Paudex a néanmoins refusé d'entrer en matière sur son financement. Par ailleurs, dans le rapport de la sous-commission de gestion 2021, il était fait mention d'un coût d'étude de CHF 950'000.- pour la Commune de Lutry.

La Municipalité envisage-t-elle d'envoyer une facture pour tout ou partie de la somme financée par Lutry à la Commune de Paudex, vu le revirement de cette dernière ?

La Municipalité a-t-elle prévu de communiquer au Conseil une feuille de route pour la suite, sachant qu'au sein du Conseil, nombreux étaient ceux réticents à ce projet ?

Il lui semble inutile de continuer les études sans l'aval du Conseil sur les coûts et sur le planning de ce projet. Il souhaite donc savoir où cela en est.

Monsieur Pierre-Alexandre Schlaeppli répond qu'adresser une facture à la Commune de Paudex n'est pas prévu, dans la mesure où il y a une convention de financement ratifiée par Pully, Paudex, Lutry et l'État de Vaud et qu'aucune des communes n'a évoqué cette

problématique. Il rappelle que ces études existent et qu'elles sont utiles notamment pour répondre à la deuxième question relative à la feuille de route. La Municipalité de Lutry est en contact avec les communes de Paudex et de Pully ainsi qu'avec les TL. Le projet n'ayant pu se faire, il est possible qu'une solution alternative se dessine. Le projet sera éventuellement redimensionné, ce qui passe par une analyse nouvelle des problématiques de voirie, car l'un des éléments importants du projet de BHNS était d'en profiter pour refaire les routes qui devront de toutes manières l'être. L'objectif est de trouver une solution pour arriver à mettre en place ce bus sur l'ancienne ligne n°9 – mais Paudex est un passage obligé pour Lutry et cela implique donc des discussions.

Madame Mical Rappaz informe les membres du Conseil que c'est un choix délibéré de ne pas avoir traité le sujet du BHNS sachant qu'il ne serait pas possible d'avoir plus d'informations pour le moment.

La discussion est close.

Rapport de la commission de gestion 2022 pour l'exercice 2021

Madame Mical Rappaz, présidente de la Commission de gestion, remercie toutes les personnes qui ont donné de leur temps, de leurs compétences et de leur expertise pour répondre aux questions de la Commission, souvent au-delà de ses attentes. Elle remercie également les commissaires qui ont su mettre en commun leurs intérêts et connaissances pour travailler à comprendre et examiner la gestion 2021. Les choix se sont faits ainsi en collégialité. La Municipalité a apporté des précisions, voire corrections, au rapport de la sous-commission sur les RH. Ces documents se trouvent à la fin des réponses aux vœux de la Commission. Ces rectifications sont justifiées, car il est important de dire, pour maintenant et pour après, ce qui est vrai.

Elle précise que le thème de la gestion de la pandémie de COVID a été écarté puisque contrôlée à un autre niveau. Cependant, la gestion du fond COVID, voté au Conseil Communal, est explicitée sous le thème des subventions.

Lors des séances, visites ou moments plus informels, les membres de la Commission ont constaté que chacun dans son domaine a de grandes compétences et le souci d'agir dans le respect des uns et des autres en gardant à l'esprit les enjeux et défis de notre monde. Bien sûr il y a des améliorations à mener, mais c'est tant mieux, car cela prouve que le système est vivant.

Elle ajoute que c'est un honneur de présider la Commission de gestion et aussi une grande responsabilité. Elle espère s'être acquittée de cette tâche à la convenance du Conseil.

Le président parcourt le rapport chapitre par chapitre.

Le président ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité ainsi que sur le rapport de la Commission de gestion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote sur le Préavis n°1300/2022 relatif à la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2021 :

Le Conseil communal de Lutry

- *Vu le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2021 (préavis municipal no 1300/2022)*
- *Vu le rapport de la Commission de gestion*

Décide

- *D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2021*
- *De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021*

Le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2021 est approuvé à l'unanimité.

Vœux de la commission de gestion 2022 pour l'exercice 2021

Conformément à l'article 138 du règlement du Conseil, le président passe en revue les vœux un par un.

Le Conseil votera sur la réponse de la Municipalité en cas de vœu non admis ou sur les vœux où il y a discussion.

Le vœu n°8 « Menu végétarien à la cantine une fois par semaine » étant non admis, le président procède au vote.

La réponse de la Municipalité est acceptée par 45 oui, 11 non et 11 abstentions.

Le vœu n°9 « Programme de législature détaillé et chiffré » étant non admis, le président procède au vote.

Le résultat du vote est de 32 oui, 32 non et 5 abstentions. Conformément à l'article 35 du Règlement du Conseil, il appartient au président de déterminer la majorité s'il y a égalité de suffrages. Son vote porte les résultats à 33 oui, 32 non et 5 abstentions.

La réponse de la Municipalité est donc acceptée.

Suites données aux vœux de la Commission de gestion 2021 pour l'exercice 2020

Le président passe en revue les suites données aux vœux.

6. Préavis n° 1303/2022 concernant les comptes de l'exercice 2021

Monsieur Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances, explique que le budget 2021 prévoyait un déficit de CHF 3'816'000.-. Le bénéfice de la Bourse se monte à CHF 2'730'515.-. Le transfert du bénéfice de l'électricité à la Bourse le porte à CHF 3'980'515.-. Ce bénéfice est ramené à CHF 735'515.- après l'attribution des CHF 3'255'000.- au fond de réserve libre.

Si l'on compare ce résultat à celui de 2021, l'excédent impressionnant des recettes et des économies budgétaires se monte à CHF 9'987'000.-. Cet excellent résultat est une surprise. Il est réjouissant de constater que la situation financière de la Commune demeure favorable exercice après exercice. Il est intéressant d'observer que les comptes de ces cinq dernières années ont systématiquement été plus favorables qu'attendus. Cependant, une fois de plus, il faut souligner que le contexte économique difficilement mesurable de ces dernières années met clairement en perspective les difficultés à établir les budgets au plus proche des réalités. Les différentiels en faveur de la Commune entre le budget et les comptes sont souvent importants.

Lors de l'établissement du budget 2021, il a notamment été relevé que la Municipalité s'était efforcée de présenter un budget le plus serré possible pour être budgétairement au plus près de la réalité. Il faut également relever que la Commune dispose de liquidités importantes qui l'ont contrainte à multiplier les placements de façon à minimiser les intérêts négatifs. Cette situation est paradoxale dans un contexte de problèmes globaux tels que la pandémie, le climat, la guerre en Ukraine.

Les revenus de fonctionnement pour l'exercice 2021 sont en hausse de CHF 11'126'535.- par rapport au budget 2020. Les recettes fiscales conjoncturelles ont été en nette progression, soit CHF 4'675'000.- Les recettes fiscales des particuliers et des impôts sur le bénéfice et le capital des entreprises sont supérieurs de plus de 10% aux estimations budgétaires. En comparaison des comptes 2020, les charges de fonctionnement ont fortement augmenté, avec une augmentation de 7,34%. Comme indiqué dans le rapport des comptes, cette augmentation provient essentiellement d'un complément de CHF 5,2 millions à payer pour 2021. Ces charges ont été partiellement compensées par les économies de CHF 1,5 millions réalisées sur les charges exclusivement communales. Plus de CHF 500'000.- découlent des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid19.

Le résultat financier donne un excédent de liquidités d'un peu plus de CHF 2,2 millions. L'excédent de liquidité a augmenté la fortune de la Bourse communale d'autant. A savoir que la fortune par habitant au 31 décembre 2021 était de CHF 1550.-. Les fonds de réserve libre, au 31 décembre 2021, se montaient à un peu plus de CHF 24 millions. Le nouveau fond de réserve pour le financement des projets de transition énergétique de CHF 2'200'000.- y est inclus.

L'autofinancement de plus de CHF 9.9 millions de la distribution d'électricité des services industriels est un des indicateurs de la bonne santé financière de la commune. Ce taux est de 9,59% en 2021 alors qu'il n'était que de 1,09% en 2020.

Les services industriels présentent un déficit de CHF 205'301.-. Celui-ci est essentiellement dû au transfert de bénéfices de CHF 1'250'000.- des Services Industriels à la Bourse communale au 31 décembre 2021.

Il ajoute que la Commission a rencontré la Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse afin d'appréhender les comptes de cette fondation de manière pragmatique et en connaissance de cause et qu'elle a obtenu toutes les réponses aux questions qu'elle a pu poser.

Il relève enfin que cette année, aucun vœu n'a été émis par la Commission des finances.

Monsieur Vincent Arlettaz remercie le président de la Commission des finances pour son rapport et souhaite revenir sur trois points. Le premier point, positif et réjouissant, est que les finances communales sont bonnes, comme elles l'ont été durant de nombreuses années, ce qui permet non seulement de faire face aux dépenses courantes, mais aussi de constituer des réserves. Cela permet de voir venir les investissements futurs qui sont nécessaires à la Commune et ceci, dans l'état actuel, sans augmentation d'impôts.

Le deuxième point est que la Commission a eu accès aux comptes de la FSEJ et a pu constater que les coûts de celle-ci, par enfant, étaient sensiblement dans ce qui se faisait au niveau du Canton. Néanmoins, dans la moyenne haute, dans la mesure où les coûts de l'immobilier à Lutry ne sont pas les mêmes que dans certaines communes plus éloignées de l'arc lémanique. La Commission a constaté que les coûts en la matière étaient gérés correctement et n'étaient pas démesurés.

Pour ce qui est du troisième point, l'on voit que la BNS a relevé les taux directeurs de -0,75% à -0,25%, ce qui veut dire que le problème des intérêts négatifs pourrait disparaître à brève échéance, ce qui est également une bonne nouvelle pour la Commune.

Madame Chantal Bellon Racine souhaite émettre deux vœux en tant que membre de la Commission des finances.

Le premier est d'ordre pratique. Elle estime que les délais pour l'analyse des comptes et du budget sont trop courts. Dans les conditions qui ont prévalu lors du dernier exercice, il a été difficile de délivrer un travail de qualité. Afin de rendre plus efficient le travail des membres de la Commission, une meilleure planification des délais entre cette dernière et la Municipalité est souhaitée.

Le deuxième vœu relève davantage d'une observation générale. En effet, Lutry est certes une commune riche, mais ces liquidités de plus de 30 millions coûtent de l'argent par le truchement d'intérêts négatifs. Les intérêts négatifs auraient coûté, selon le Boursier communal, CHF 17'000.- en 2021. Cette situation reflète une bonne gestion des finances mais, au fil des ans, et d'un point de vue entrepreneurial, elle peut également devenir le reflet d'un manque de vision ou de personnel pour gérer de nouvelles initiatives. La Commune a les moyens d'investir dans de nouvelles mesures utiles et urgentes qui vont dans le sens de la durabilité, comme par exemple, le nouveau fonds créé pour les toits photovoltaïques. La création de ce fond est une excellente chose mais ce n'est qu'un début, encore faut-il avoir les ressources pour le gérer, voire l'élargir à d'autres mesures écologiques.

De manière générale, elle pense que la Commune aurait tout intérêt à se doter d'une personne chargée de la durabilité par exemple. Elle invite donc la Municipalité à s'interroger sur la manière dont elle va gérer ces différents fonds et liquidités.

Monsieur Etienne Blanc remercie Madame Chantal Bellon Racine pour ses remarques et ajoute que la Municipalité essaie d'être la plus rapide possible en ce qui concerne les délais. Elle imprime les comptes dès qu'ils sont en sa possession afin que le Conseil en prenne connaissance avant la version de l'imprimerie. Il est difficile de raccourcir les délais, mais la Municipalité essaiera de prendre ces remarques en compte.

Pour ce qui est des liquidités, il ne faut pas oublier que de gros projets sont à venir, comme le collègue qui coûtera CHF 35 millions, ou le réaménagement de la route de Lavaux (RC 780), qu'il faudra tout de même effectuer et qui coutera vraisemblablement environ CHF 20 millions. La Commune se retrouvera vite à court de liquidités. La Municipalité essaie de gérer au mieux, est très proactive, ne cesse de faire des transferts entre les comptes afin d'essayer de ne pas payer d'intérêts négatifs. Pour ce qui est de la durabilité, c'est une réflexion en cours.

Le président parcourt le rapport sur les comptes de la Municipalité chapitre par chapitre.

Monsieur Darel Cedraschi, à la page page 47, « subventionnement », ligne 181.3517.01 « Participation au déficit trafic d'agglomération des TL », souhaite savoir pourquoi il y a 10% d'augmentation par rapport aux comptes 2020.

Monsieur Patrick Sutter explique que ce chiffre est imposé et que ce déficit est dû à la situation sanitaire en 2021. Le déficit ayant augmenté, la participation des communes est plus importante.

Monsieur Loris Buret rappelle que lors de sa séance du 22 juin 2020, le Conseil communal acceptait la création d'un fond d'aide concernant la pandémie de Covid 19. Dans ce préavis, la Municipalité promettait d'informer le Conseil de l'utilisation de ce fond. Or à la lecture des comptes, cette information semble manquer.

En effet, hormis le montant total de CHF 364'780, 79.- dépensés en 2021 à la page 197, la répartition ainsi que l'utilisation ne sont pas détaillées. Dans le rapport de gestion non plus, en page 76 figurent seulement 3 postes de dépenses sans montant ni détail. Là où dans le rapport de gestion 2020, les montants dépensés par poste figuraient.

Il se permet donc d'interpeller la Municipalité afin qu'elle puisse détailler l'utilisation de ce fond, expliquer les raisons pour lesquelles il a relativement peu de succès et, enfin, ce qu'elle compte faire du solde disponible.

Monsieur Etienne Blanc répond que ces questions ont été détaillées au sein de la Commission de gestion ainsi qu'au sein de la Commission des finances et propose de le faire par le biais d'une communication municipale pour la prochaine séance du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote sur le Préavis n°1303/2022 concernant les comptes de l'exercice 2021 :

Le Conseil communal de Lutry,

- *vu le préavis no 1303/2022 de la Municipalité sur les comptes communaux,*
- *ouï le rapport de la Commission des finances*

décide :

d'approuver tels que présentés les comptes de l'exercice 2021 :

- 1) de la Bourse communale*
- 2) des Services Industriels*

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

7. Réponse au postulat Guy Wolfensberger du 29 octobre 2018 « un refuge en forêt pour les Lutriens »

Monsieur Guy Wolfensberger remercie la Municipalité pour cette réponse positive, qui l'enchant, et se réjouit de voter le préavis très prochainement.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le président procède au vote.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

8. Réponse au postulat Guy Wolfensberger du 13 septembre 2021 « impliquons la population de Lutry dans le concept de réaménagement des berges du lac »

Monsieur Guy Wolfensberger remercie la Municipalité pour sa réponse positive. Il comprend bien qu'il y a un certain nombre de chantiers préalables importants et se réjouit de berges dont tous pourront profiter.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le président procède au vote.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

9. Réponse au postulat Claudie Leconte du 9 mai 2022 « accélérons le développement de l'économie durable à Lutry »

Madame Claudie Leconte étant absente, **Madame Nicole Mottier** remercie la Municipalité, au nom du groupe IVL, d'avoir si rapidement répondu à ce postulat et se réjouit de cette réponse.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le président procède au vote.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

10. Indemnités du bureau et des membres du Conseil, du secrétaire et du secrétaire suppléant, ainsi que des membres des commissions relevant du Conseil

Monsieur Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances, rappelle que, lors de la dernière séance, le Conseil n'avait pas voté la date d'entrée en vigueur de ce préavis.

Lors de cette même séance, une incertitude était également apparue quant à savoir si les conseillères et conseillers ne faisant pas partie du Bureau prenant part à un weekend de dépouillement étaient rémunérés.

Vérification faite auprès du Bureau du Conseil, tout membre du Conseil prenant part à un weekend de dépouillement touche une indemnité de CHF 100.-. Afin de clarifier la formulation, il est néanmoins proposé de modifier l'alinéa 5 comme suit :

« Membres du Bureau du Conseil (hors président et secrétaire) et Conseil ler.e.s participant par week-end de dépouillement »

Enfin, la question de la rémunération des personnes hors Conseil prenant part aux dépouillements s'était posée. Afin de clarifier et de formaliser ce point, le président de la Commission des Finances et le président du Conseil communal ont pris langue avec le Boursier

communal. Celui-ci a confirmé qu'il était possible d'accorder une indemnité de CHF 100.- à une personne hors Conseil prenant part à un week-end de dépouillement.

Le président ouvre la discussion.

Monsieur Denis Aguet relève que Monsieur Ludovic Paschoud a noté qu'il n'est pas de la compétence du Conseil de décider si l'on rétribuait les personnes qui sont hors Conseil ou pas mais trouve floue la formulation « Le cas échéant, le Bureau, d'entente avec la Municipalité, pourra demander à la Bourse afin de procéder au versement », cela devrait être « le Bureau demandera de procéder au versement ».

Le président précise que ce sera en effet le Bureau qui, le cas échéant, demandera à la Bourse de verser la somme de CHF 100.- à la personne hors Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote sur les conclusions du Rapport de la Commission des finances :

Le Conseil communal de Lutry

Où le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

Décide

1. *D'accepter la modification de l'alinéa 5 relative aux indemnités du bureau et des membres du Conseil, du secrétaire et du secrétaire suppléant, ainsi que des membres des commissions relevant du Conseil comme suit :*
 - *Membres du Bureau du Conseil (hors président et secrétaire) et Conseil ler.e.s participant par week-end de dépouillement*

CHF 100.-

2. *D'accepter l'entrée en vigueur des indemnités du bureau et des membres du Conseil, du secrétaire et du secrétaire suppléant, ainsi que des membres des commissions relevant du Conseil au 1er juillet 2022*

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

11. Élection du Bureau du Conseil communal

Le Conseil doit élire le Bureau du Conseil, qui fonctionnera du 1^{er} juillet de cette année au 30 juin 2023.

Le règlement, à son article 12, stipule en effet que « *le Conseil nomme en son sein, pour le 1er juillet de chaque année :*

- a) *Un président ;*
- b) *Deux vice-présidents ;*
- c) *Deux scrutateurs et deux suppléants. »*

L'article 13 précise par ailleurs que « *le président, [et] les vice-présidents, [...] sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.*

Les bulletins blancs sont considérés comme valables pour le calcul de la majorité absolue.

En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, sauf pour l'élection du président ou des vice-présidents et sauf si au moins cinq conseillers communaux s'y opposent. »

Monsieur Denis Aguet demande s'il est possible de voter à main levée s'il n'y a qu'un candidat.

Le président répond qu'il s'agit de respecter le Règlement et qu'aucune dérogation n'est prévue par ce dernier.

Élection du président (bulletin secret)

Au nom du groupe IVL, **Monsieur Ludovic Paschoud** présente la candidature de **Monsieur Guy Wolfensberger**.

Bulletins distribués : 70

Bulletins blancs : 15

Bulletins nuls : 4

Voix éparses : 3

Bulletins valables : 66

Majorité absolue : 34

Monsieur Guy Wolfensberger est élu Président par 48 voix.

Monsieur Guy Wolfensberger remercie le Conseil de son soutien. Il ajoute que c'est un peu particulier, car, historiquement, l'accession à la Présidence fait suite à quatre années de vice-Présidence. Il tient à remercier Madame Caroline Brennecke pour ses deux années au poste de vice-présidente. Il remercie également Madame Cindy Freudenthaler qui avait été la première vice-présidente des IVL et qui, elle aussi, en raison des aléas de la vie, avait dû quitter cette

fonction prématurément. Il ajoute qu'il fera de son mieux pour être un bon président et qu'il se réjouit de travailler avec le Conseil.

Élection du/de la 1^{ère/er} vice-président(e) (bulletin secret)

Au nom du groupe PLR, **Monsieur Olivier Rodieux** présente la candidature de **Madame Charlotte Mathis**.

Bulletins distribués : 68

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 6

Voix éparses : 0

Bulletins valables : 62

Majorité absolue : 33

Madame Charlotte Mathis est élue 1^{ère} Vice-Président par 61 voix.

Élection du/de la 2^e vice-président(e) (bulletin secret)

Au nom du groupe des Verts, **Madame Rose Marie Notz** présente la candidature de **Monsieur Esteban Jayet**.

Bulletins distribués : 67

Bulletins blancs : 15

Bulletins nuls : 6

Voix éparses : 2

Bulletins valables : 61

Majorité absolue : 32

Monsieur Esteban Jayet est élu 2^{ème} Vice-Président par 44 voix.

Élection de deux scrutateurs

Au nom du groupe PLR, **Monsieur Olivier Rodieux** présente la candidature de **Monsieur Philippe Sandoz**.

Au nom du groupe des Verts, **Madame Rose Marie Notz** présente la candidature de **Monsieur Denis Richter**.

Le président rappelle que l'article 13 du règlement précise que pour l'élection des scrutateurs et des suppléants, l'élection peut s'opérer tacitement lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, ce qui est le cas ici.

Messieurs **Philippe Sandoz** et **Denis Richter** sont élus scrutateurs.

Élection de deux scrutateurs suppléants

Au nom du groupe PLR, **Monsieur Olivier Rodieux** présente la candidature de **Monsieur Benoît Bongard**.

Au nom du groupe IVL, **Monsieur Ludovic Paschoud** présente la candidature de **Madame Nicole Mottier**.

Monsieur Benoît Bongard et **Madame Nicole Mottier** sont élus scrutateurs suppléants.

12. Élection de la Commission de gestion et de son/sa président(e)

Pour rappel, l'article 65 du Règlement du Conseil stipule que « pour le 1^{er} juillet de chaque année, le Conseil nomme la Commission de gestion, composée de onze membres ».

Le règlement, à son article 64, précise par ailleurs que « lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée ».

Au nom du groupe de Verts **Madame Rose Marie Notz** présente les candidatures de **mesdames Valérie Dormenval et Corinne Jayet**.

Au nom du groupe UDC, **Monsieur Axel Kuonen** présente la candidature de **Madame Tamara Schneider**.

Au nom du groupe PSIG, **Madame Mical Rappaz** présente la candidature de **Madame Monique Weber Jobe**.

Au nom du groupe IVL, **Monsieur Ludovic Paschoud** présente la candidature de **Mesdames Anne-Catherine Christen et Claudie Leconte**.

Au nom du groupe PLR, **Monsieur Olivier Rodieux** présente la candidature de **Mesdames Catherine Cottier et Françoise Salamé-Guex** ainsi que de **Messieurs Yann Patthey, Benoît Bongard et Fabrice Rod**.

Mesdames Valérie Dormenval, Corinne Jayet, Tamara Schneider, Monique Weber Jobe, Anne-Catherine Christen, Claudie Leconte, Catherine Cottier, Françoise Salamé-Guex ainsi que **Messieurs Yann Patthey, Benoît Bongard et Fabrice Rod** sont élus à mains levées.

Pour la Présidence de la Commission, **Monsieur Axel Kuonen**, au nom du groupe UDC, présente la candidature de **Madame Tamara Schneider**.

Madame Tamara Schneider est élue présidente de la Commission de gestion à mains levées.

13. Élection d'un(e) membre de la Commission des affaires immobilières

A la suite de la démission de Monsieur Mathieu Signer, le Conseil doit élire son ou sa remplaçante au sein de cette commission.

Au nom du groupe PLR, **Monsieur Olivier Rodieux** présente la candidature de **Monsieur Nicolas Rod**.

Monsieur Nicolas Rod est élu à l'unanimité.

14. Élection d'un(e) membre du Conseil au Conseil intercommunal de l'APOL

Le 31 mai, le président a reçu la démission de Madame la Conseillère Elodie Marguerat du Conseil intercommunal de l'APOL. Le Conseil doit donc élire sa ou son remplaçant.

Au nom du groupe des Verts, **Monsieur Loris Buret** présente la candidature de **Madame Rose Marie Notz**.

Madame Rose Marie Notz est élue à l'unanimité.

15. Communications municipales

Monsieur Charles Monod annonce qu'un préavis intitulé « Pour une installation photovoltaïque au collège de Corsy » sera déposé pour la prochaine séance du Conseil.

16. Discussion et votation sur les motions et postulats déposés en point 4 de l'ordre du jour

Monsieur Vincent Arlettaz a déposé un postulat intitulé « [Pour préserver le pouvoir d'achat](#) », qu'il développe devant le Conseil.

Le président ouvre la discussion.

Madame Alessandra Silauri remercie Monsieur Vincent Arlettaz pour son postulat. Elle pense également que la situation peut devenir inquiétante, mais demande, si ce postulat est traité par la Municipalité, que la réflexion se fasse sur des mesures ciblées. En effet, des mesures « arrosoir » qui concerneraient tout le monde pourraient avoir comme effet d'encourager les personnes qui consomment déjà beaucoup à consommer encore plus. Cela n'irait pas dans le sens de réduire les effets négatifs sur le climat. Il s'agit de toucher les personnes les plus vulnérables face à cette inflation.

Elle ajoute que des mesures seront prochainement prises par la Confédération et qu'il faudrait qu'il y ait une cohérence ou une complémentarité entre ces dernières et celles que prendra la Commune.

Monsieur Kilian Duggan doute que la Commune, malgré toute la bonne volonté de la Municipalité, puisse avoir un quelconque impact sur l'Indice des Prix à la Consommation de ses ménages. A ses yeux, c'est une problématique qui doit être traitée au niveau fédéral. Il s'agit de prendre des mesures qui ont un impact sur les personnes qui en ont besoin.

Il estime que la situation actuelle – à savoir une hausse des prix – est certes dommage mais s'inscrit dans un cycle économique normal, la hausse de l'indice des prix à la consommation suisse étant de 2,4% par année depuis soixante ans. On connaît cette évolution des prix et on voit que la Confédération a déjà pris des mesures, à l'image de l'augmentation du taux directeur de la BNS.

Dans ce contexte, prendre des mesures qui – vraisemblablement – seront dispendieuses pour ménage communal et dont les effets seront limités, voire incontrôlables ne lui semble donc pas être une bonne idée. Il pense qu'il ne faut pas céder à l'urgence. Il ne soutiendra donc pas ce postulat et invite les membres du Conseil à en faire autant.

Monsieur Vincent Arlettaz remercie ses collègues pour leurs interventions et souhaite insister sur deux points.

Le premier est que, comme lors de la crise du Covid, des mesures peuvent être prises au niveau de la Confédération, mais cela n'avait pas empêché la Commune d'agir à son niveau, car c'est

l'endroit le plus pertinent. Ce n'est pas la Confédération qui va prendre des mesures spécifiques, en soutenant par exemple le commerce de proximité. Il y a donc des moyens pour qu'une Commune prenne des mesures qui sont complémentaires.

Le deuxième point est que l'inflation est effectivement un phénomène connu. Mais ses effets sont d'autant plus douloureux lorsqu'elle survient de manière brutale et imprévisible, ce qui est le cas actuellement.

Lorsque l'inflation est constante et attendue, même à un niveau relativement élevé, le système – et notamment les prestations de l'État – s'adapte, et les salaires augmentent par le biais de négociations salariales.

Lorsque l'on débouche, comme c'est le cas actuellement, d'une décennie où les prix n'ont pas augmenté, voire diminué, et que, d'un seul coup, l'on arrive à des records (de presque 15 ans en Suisse, de 40 aux Etats-Unis), c'est là qu'une intervention ponctuelle lui semble potentiellement utile.

Il ajoute que le but d'un postulat est que la Municipalité étudie l'opportunité ou non de prendre des mesures. Il lui fait confiance pour mener cette réflexion.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Le renvoi du postulat est accepté par 44 oui, 11 non et 13 abstentions.

Monsieur Pierre Bonjour a déposé un postulat demandant « une meilleure gestion des déchets organiques ». Il en fait lecture devant le Conseil :

« La récolte des déchets organiques préoccupe notre Municipalité et notre Conseil communal depuis quelques mois. Pour la Municipalité, le coût du traitement devient intolérable.

Pour le Conseil communal, il est nécessaire de maintenir la collecte, qui répond à un besoin évident. Comment concilier ces 2 positions ?

Rappelons en préambule quelques définitions.

Les déchets organiques crus (épluchures, enveloppes des fruits et légumes, déchets non-ligneux de plantations, etc.) sont inévitables. Ils constituent un volume important. Le traitement de ce type de déchets est simple et peu coûteux. Dans des conditions adéquates d'aération et d'humidité, un bon compostage permet la production rapide d'un terreau d'excellente qualité, grâce au travail coordonné d'une multitude de petits et micro-organismes. Les déchets organiques cuits ou transformés sont notamment les préparations alimentaires de toutes sortes, avant leur consommation ou en surplus de notre consommation. Pour ce type de déchets la présence de substances telles que les huiles et additifs alimentaires en tous genres rend leur digestion naturelle très difficile dans un processus de compostage. La texture colloïdale et non aérée de ces déchets aggrave encore le problème. Un traitement industriel coûteux est dès lors nécessaire. On ne peut que constater que les déchets organiques non-crus sont le plus souvent évitables. Ils sont la conséquence de notre incompétence et de notre manque de responsabilité.

Parmi ces causes on peut citer notamment :

- les restes de nos assiettes et de nos casseroles*
- la mauvaise gestion de nos achats alimentaires (aliments périmés)*

Tout cela porte un nom. C'est le gaspillage alimentaire, qui est un véritable fléau.

A l'échelle de la Suisse le gaspillage alimentaire représente 330 kg par personne et par an. Le consommateur final en est responsable pour la moitié.

Le gaspillage alimentaire a de nombreuses conséquences négative, notamment

- *la pénurie alimentaire mondiale (déjà augmentée par le réchauffement climatique et accentuée par la guerre en Ukraine) ;*
- *l'usage trop intensif de la chimie (sous toutes ses formes) sur nos terres agricoles ;*
- *l'augmentation du coût de traitement de nos déchets.*

En résumé : on fait tout faux et on se plaint que ça nous coûte très cher.

Je suggère donc à la Municipalité de refuser dorénavant la récolte des déchets organiques non-crus dans nos Ecopoints. Et ceci pour 2 raisons :

- *leur traitement devient trop coûteux.*
- *ces déchets sont presque complètement évitables par chacun, et ceci sans effort.*

Cette règle nouvelle peut donner à la Commune l'occasion de communiquer de façon inédite sur un thème important et essentiel : le gaspillage alimentaire.

Nos containers sont des panneaux publicitaires !

Utilisons-les pour communiquer très simplement à nos concitoyens les règles élémentaires sur la façon de traiter les déchets et aussi d'éviter ceux qui sont inadéquats.

J'invite donc la Municipalité à élaborer une stratégie qui soit plus simple et moins coûteuse, tout en faisant appel à la responsabilité personnelle de nos concitoyens. »

Monsieur Etienne Blanc rappelle qu'il s'agit d'une solution qui avait été étudiée à la fin de l'année dernière, mais que la Municipalité a pensé que, même avec une communication très importante, elle allait trouver beaucoup de déchets cuits mélangés au déchets crus, ce qui fait qu'ils auraient été refusés en tant que compost.

Pour ce qui est du coût pour les déchets crus et cuits, il est de CHF 130.- la tonne à Lavigny. La Municipalité envisage deux autres pistes. La première serait un bio digesteur comme celui visité à Chavornay deux semaines auparavant. La deuxième est un projet du Canton qui serait d'avoir des sacs gratuits uniquement pour les déchets compostés et les déchets cuits. La Municipalité pense qu'il serait peut-être plus judicieux d'attendre cette solution du Canton, qui serait gratuite et pourrait être obligatoire dans tous les containers.

Monsieur Baptiste Savoy demande à Monsieur Pierre Bonjour s'il s'agit bien d'un postulat ou plutôt d'une motion, car il lui semble que les conclusions sont rédigées sous forme de motion et non de postulat.

Monsieur Pierre Bonjour répond qu'il a toujours un peu confondu les deux mais qu'il pense qu'un postulat est suffisant pour cela.

Il ajoute que ces solutions techniques, qui sont proposées par le Canton ou par des exploitants de compostage, sont du « solutionnisme » technologique. Chacun de nos mauvais comportements dans la vie est résolu par du « solutionnisme » technologique et cela le gêne beaucoup. Le problème de base, qui est de lutter contre le gaspillage alimentaire, est entrepris très largement actuellement au niveau de la Confédération par l'Office fédéral de l'environnement, qui cherche à fédérer les pratiques des producteurs et distributeurs. Avec cela, l'on résout la moitié du problème.

L'autre moitié est constituée des consommateurs et personne ne s'en occupe. Il serait extrêmement bien d'encourager les gens à faire le tri et à leur faire remarquer qu'il y a une

grosse différence entre les déchets crus et les déchets cuits. Il ajoute que personne ne s'en occupera si la Commune, qui est proche des citoyens, ne le fait pas.

Monsieur Charles Chevalley pense que, même s'il partage certains points de la proposition de Monsieur Pierre Bonjour, celle-ci telle que formulée, est profondément anti-sociale et dessert la population au sens large.

Monsieur Denis Aguet ne soutient pas la proposition de Monsieur Pierre Bonjour, car il pense qu'il est utopique de croire que le problème de tri sera résolu en supprimant les déchets cuits. Les citoyens ne feront pas plus attention à trier leurs déchets uniquement crus et cela reportera donc le problème sur ceux-ci. Il ne pense pas que cette proposition changera les habitudes alimentaires des consommateurs.

Monsieur Pierre Bonjour explique avoir exploité un compost dans le quartier de Burquenet pendant 21 ans. Les personnes qui y participaient n'apportaient pas de déchets cuits. Cela est donc possible. Il ajoute que pour ce qui est des déchets cuits, il suffit de calculer ce dont on a besoin, d'autant que plus que nous avons aujourd'hui des moyens à disposition tels que des réfrigérateurs connectés qui nous avertissent des dates de péremption. On ne réfléchit plus à ce que l'on achète, ni à ce que l'on consomme.

Madame Emilie Hassenstein pense que ce qu'il faut également entendre dans les propos de Monsieur Pierre Bonjour est qu'il y a un manque d'information. En effet, une partie de ce tri mal fait pourrait être évitée en informant mieux, ce dont la Municipalité pourrait se charger, car il existe sans doute des moyens peu coûteux de le faire. Cela permettrait tout de même d'avancer dans cette problématique globale.

Madame Mical Rappaz rappelle qu'il y a deux vœux de la commission de gestion traitant de ce sujet qui ont été admis par la Municipalité, dans lesquels il est question de communication sur le tri des déchets, ainsi que de l'organisation d'un stand au marché avec les sociétés de tri des déchets. Des efforts sont donc également en cours à ce niveau-là.

Monsieur Pierre Bonjour ajoute que cela fait des années qu'il est question de communiquer sur la question des déchets et des composts en particulier, mais aucune de ces résolutions n'a eu de conséquences.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Le renvoi du postulat est refusé par 15 oui, 35 non et 19 abstentions.

Monsieur Jean-François Chapuisat a déposé un postulat intitulé « [Pour un plan Energie et Climat communal « PECC » à Lutry](#) », qu'il développe devant le Conseil.

Monsieur Charles Monod remercie Monsieur Jean-François Chapuisat et souhaite apporter quelques précisions. En effet, le PECC (Plan Energie et Climat communal) est un outil qui a été développé par le Canton pour les petites communes. Il faut savoir que la Municipalité a anticipé cela dans le cadre de la démarche « Cité de l'énergie ». Le PECC y est totalement intégré à l'exception du chapitre 7 qui vient d'être ajouté et qui a trait au plan climat. Pour ce qui est du plan climat, il est prévu de le traiter dans le cadre du plan de législature. Il ajoute que la Municipalité est actuellement en train de traiter le PDE (Plan Directeur des Energies), dont il se réjouit de présenter les résultats au Conseil lors d'une séance à venir, ainsi que la réponse à ce postulat, dont il encourage les membres du Conseil à voter le renvoi.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Le renvoi du postulat est accepté à l'unanimité.

Monsieur Guy Minder a déposé un postulat intitulé « Pour faire entendre la voix des sociétés locales dans les préavis ».

« Il est fort à parier que l'ensemble du conseil s'accordera sur l'affirmation suivante : les sociétés locales jouent un rôle extrêmement important dans la vie locale lutryenne.

Dans le domaine sportif ce travail suscite des vocations, dans le domaine social il crée du lien et dans le domaine culturel, il apporte plaisirs et distractions.

D'une manière générale, ce travail permet de partager des passions entre les habitants de notre commune, de rencontrer l'autre au travers d'intérêts communs, d'intégrer celles et ceux qui viennent d'ailleurs... il fait donc partie des ciments de notre société et contribue au "vivre ensemble".

À ma toute première affirmation, permettez-moi d'en ajouter une seconde : les sociétés représentent une part importante de la population.

Le calcul suivant est certes simpliste, mais il donne un ordre de grandeur. Le site de la Commune de Lutry répertorie à ce jour pas moins de 43 sociétés... avec une moyenne de 100 membres par association, nous obtenons 4300 personnes. En retranchant 50% du fait que des gens sont membres de plusieurs associations et que tous n'habitent pas la commune, nous obtenons malgré tout plus du quart des habitants.

Si l'énergie des associations évolue parfois en dents de scie, il est une constante : le soutien sans faille apporté au fil des législatures par les diverses municipalités.

Aux traditionnelles mesures financières, organisationnelles ou logistique, je désire apporter une nouvelle mesure de soutien, que je qualifierais d'institutionnelle.

Bien des décisions prises dans ce conseil ont une influence directe sur nos sociétés locales.

Ces dernières sont d'ailleurs régulièrement mentionnées dans les préavis votés, ce à juste titre puisque de par leur travail, leur mixité, et leur nombre d'adhérents, elles regroupent un nombre important d'habitants concernés : elles sont donc non-seulement parties-prenantes aux projets mais constituent aussi un échantillon représentatif de la population.

Le présent postulat vise donc à reconnaître l'importance du travail fourni par le monde associatif en demandant à la municipalité d'étudier l'opportunité de toujours mentionner dans ses préavis la liste des associations lutryennes consultées, et de faire figurer en annexe leur avis respectif (lettre ou e-mail du comité).

Cette mesure, soit dit en passant, gratuite et simple à mettre en œuvre, aura pour avantage de clarifier et d'exposer l'avis de gens oh combien importants, dont la généreuse implication contribue à la douceur de vivre à Lutry ! »

Madame Carole Gay-Hirt s'étonne du dépôt de ce postulat puisque, dans un des paragraphes, il est mentionné : « Ces dernières sont d'ailleurs régulièrement mentionnées dans les préavis votés, ce à juste titre puisque de par leur travail, leur mixité, et leur nombre d'adhérents, elles regroupent un nombre important d'habitants concernés ».

Elle a le sentiment que la Municipalité fait déjà souvent référence aux sociétés locales consultées et que ce postulat n'est donc pas nécessaire. Il est même plutôt contraignant et risque de compliquer les consultations auprès des sociétés locales, car s'il faut en consulter une, il faudrait convoquer son assemblée générale pour avoir son véritable avis. Elle invite donc les membres du Conseil à ne pas voter le renvoi de ce postulat, car elle pense que la Municipalité répond déjà à cette demande.

Monsieur Pierre Bonjour rappelle que Lutry est une commune de 10'000 habitants où tout le monde se connaît et où règne une perméabilité des idées et des projets. Au sein même du Conseil, se trouvent de nombreux représentants des sociétés locales. Tout se fait naturellement. Il pense que formaliser cela est inutile.

Monsieur Baptiste Savoy, en tant que représentant d'une association, doute que cela soit dans l'intérêt des sociétés locales que leurs avis soient publiés au sein du Conseil. Comme l'a mentionné Madame la Conseillère Gay-Hirt, la Municipalité procède déjà à la consultation des sociétés locales lorsqu'un sujet les concerne directement. C'est cet espace d'échange privilégié entre les sociétés locales et la Municipalité qui permet d'avoir des projets sains les représentant. Il ne pense pas que les sociétés locales souhaitent que leurs avis soient « étalés » devant le Conseil communal et ne pense pas que cela serait constructif pour le débat. Il pense au contraire que cela aurait l'effet inverse, car les sociétés locales ne livreraient pas leur avis de manière franche ; avis qui n'est pas politique. Il invite donc le Conseil à ne pas voter le renvoi de ce postulat.

Monsieur Guy Minder explique qu'il s'agit pour lui d'avoir une trace écrite. Il rappelle que le Conseil fait le serment à chaque séance « *d'avoir la vérité devant les yeux* » et qu'il est vrai que, lorsqu'il regarde certains postulats, les sociétés locales sont en effet mentionnées. N'étant néanmoins pas spécialiste de chaque domaine, il serait, en tant que conseiller communal, rassuré sur le projet s'il avait un mot des personnes citées. Il ajoute que lorsque l'on rédige par exemple un travail académique, il est imposé de nommer ses sources et pense que la qualité des préavis augmenterait si le même genre de démarches était observé. Il s'agit donc simplement d'une sorte d' « honnêteté intellectuelle ».

Madame Charlotte Mathis pense que la Municipalité a fait un serment identique à celui des membres du Conseil. Elle lui fait totalement confiance pour retranscrire fidèlement les discussions qu'elle a avec les sociétés locales dans les postulats et ne voit pas l'intérêt qu'il y aurait à cacher quoi que ce soit. Elle invite donc les membres du Conseil à ne pas voter le renvoi de ce postulat.

Monsieur Guy Minder ajoute qu'il ne sous-entend pas que la Municipalité n'effectue pas son travail, mais qu'il a pu être constaté parfois que cela manquait de clarté et que davantage de clarté profiterait à tous.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Le renvoi du postulat est refusé par 11 oui, 44 non et 12 abstentions.

17. Interpellations, questions et divers

Monsieur Jean-Marc Pilloud souhaite savoir où en est la plainte concernant la Fête des vendanges.

Monsieur Etienne Blanc rappelle que c'est l'Association de la Fête des Vendanges qui a porté plainte et non la Municipalité et que cette dernière n'a toujours pas reçu d'information à ce sujet.

Monsieur Jean-François Chapuisat annonce que le groupe IVL va changer de chef de groupe. Il remercie Monsieur Ludovic Paschoud d'avoir assuré cette fonction qui le sera à l'avenir par Madame Serena De Rosa. Monsieur Ludovic Paschoud est chaleureusement applaudi.

Madame Monique Weber-Jobe annonce que la section du parti socialiste vaudois fête ses 100 ans cette année. En effet, celle-ci a été fondée en 1922. Une manifestation sera organisée. Elle aura lieu le 10 septembre prochain. Elle se tiendra à la Villa Mégroz et tous seront invités. Il y

aura une exposition avec des documents sur l'histoire de cette section et du parti, une animation musicale, un moment convivial ainsi qu'une discussion avec Monsieur Pierre-Yves Maillard. Les membres du Conseil recevront une invitation ainsi que les détails de cette manifestation.

Madame Camille Moser souhaite savoir s'il serait possible de réfléchir à une autre modalité de circulation pour les vélos, car ils sont toujours autorisés sur les quais et la proximité entre les terrasses, les piétons et les vélos rend extrêmement dangereuse cette zone surtout pour les petits enfants.

Monsieur Patrick Sutter explique que la Municipalité se penche sur la question. Elle a conscience que, les quais étant devenus quasiment piétons, il y a en effet de la dangerosité dans cette zone. La Municipalité a décidé d'augmenter la signalisation pour avertir les cyclistes qu'un itinéraire passe à cet endroit, mais qu'il ne s'agit néanmoins pas des pistes cyclables, qu'ils n'ont pas la priorité et qu'ils devraient rouler au pas. Elle va également installer des ralentisseurs afin de couper la vitesse des vélos.

Madame Carole Gay-Hirt pense qu'il y a des moments de la journée où il serait plus judicieux de circuler dans la Grand-Rue et d'autres moments où il serait plus judicieux de le faire sur les quais. Il est possible de traverser le Grand-Rue en voiture mais pas à vélo, sous peine d'amende, ce qui est étonnant. Elle se demande s'il ne serait pas plus indiqué d'orienter les cyclistes, qui ne font que transiter, sur la route cantonale et invite la Municipalité à réfléchir sur la problématique cycliste dans le Bourg.

Monsieur Patrick Sutter explique que cette problématique est connue de la Municipalité depuis longtemps. Il rappelle que l'itinéraire passait dans la Grand-Rue et qu'il a été déplacé sur les quais, ceci avant que les quais ne deviennent quasiment piétons. Il est clair que pour les cyclistes qui roulent à vive allure, il n'y a pas d'intérêt à passer par les quais. La question est étudiée afin de voir si cet itinéraire pourrait encore être déplacé pour que ceux qui roulent vite n'entrent pas dans le Bourg. La problématique est donc connue et la Municipalité essaie de trouver, à brève échéance, une solution qui convienne à tous.

Madame Chantal Bellon Racine souhaite savoir quand la Municipalité répondra au postulat qu'elle a déposé le 20 décembre 2020 relatif à la politique RH de la Commune et connaître les raisons d'un tel retard.

Monsieur Charles Monod répond que cela n'a pas été oublié et rappelle qu'il y a eu la pandémie ainsi qu'un changement de secrétaire municipal, mais que la Municipalité va lui répondre.

Monsieur Pierre Bonjour revient sur la question des cyclistes et constate effectivement que le transit de ces derniers à travers Lutry augmente constamment. Cela prouve la nécessité urgente que, lors de la requalification routière de la RC780, des vraies pistes cyclables soient créés en prolongement de celles des autres communes.

Monsieur Vincent Arlettaz a une question concernant la votation sur le Burquenet qui a eu lieu l'année passée. Les dernières informations disaient qu'il y avait eu des recours et que ceux-ci avaient été rejetés, est-ce vrai ? Y-a-t-il d'autres informations ? Sait-on si on peut aller de l'avant et à quelle vitesse ?

Monsieur Pierre-Alexandre Schlaeppli explique que le recours rejeté est celui en matière de droits politiques. Il ajoute que les opposants ont fait recours dans le cadre du dossier sur le fond. La procédure est donc en cours devant la CDAP sur le plan de quartier lui-même. Son arrêt devrait vraisemblablement être rendu dans quelques mois, peut-être une année.

Madame Paola Juan fait suite à l'intervention de Madame Chantal Bellon Racine. Elle avait fait un vœu il y a un ou deux ans sur la prise en compte des procédures de harcèlement moral ou sexuel au sein de la Commune et souhaiterait savoir où cela en est.

Monsieur Charles Monod répond que la Municipalité lui répondra en même temps qu'à Madame Chantal Bellon Racine.

Monsieur Guy Minder a constaté avec plaisir que des affiches avaient été posées pour sensibiliser les automobilistes au bruit et se demande si d'autres mesures allaient être prise dans ce domaine.

Monsieur Patrick Sutter répondra à cette question lors de la prochaine séance du Conseil.

Madame Camille Moser souhaite prendre des nouvelles de la bibliothèque, car il lui a semblé voir à nouveau une annonce pour un emploi.

Monsieur Alain Amy explique qu'un second poste a 50% avait été mis au budget 2022. C'est donc cette annonce qui a été publiée et la procédure d'engagement est en cours.

Monsieur Fabrice Rod a une question concernant l'Hôtel de Ville. En effet, alors que les toilettes hommes ont longtemps été inutilisables l'année passée, c'est maintenant le cas de deux toilettes sur trois du côté des femmes. Cela ne donne pas une très belle image pour l'Hôtel, qui s'investit énormément dans la vie de Lutry. Il trouve dommage que l'on ne puisse procéder à ces réparations et se demande si l'on ne pourrait passer par un crédit supplémentaire afin de les entamer au plus vite.

Monsieur Pierre-Alexandre Schlaeppli explique qu'il y a eu un problème technique de tuyaux qui coulaient au niveau des toilettes hommes. Ces tuyaux ont été réparés immédiatement sous la forme d'un crédit supplémentaire. Les toilettes femmes étant tout de même utilisables, la Municipalité a estimé qu'il ne s'agissait pas des conditions justifiant un crédit supplémentaire. Il s'agira donc d'un crédit d'investissement ordinaire qui, s'il est accepté, permettra de réaliser les travaux en début d'année prochaine.

Madame Charlotte Mathis a une question concernant les défibrillateurs. En effet, elle souhaite savoir si ceux de la Commune sont bien munis d'embouts et de patchs pour les enfants, ainsi que pour les adultes. Elle souhaite également savoir s'il est possible de joindre une couverture isolante au défibrillateur de la plage de Lutry.

Monsieur Charles Monod répond que la Municipalité a posé la question à son fournisseur et attend sa réponse.

Monsieur Guy Minder souhaite revenir sur la lecture que le président a faite de la pétition de l'Association des amis de Corsy. Il souhaite souffler une idée, bien que ce ne soit pas de sa compétence.

En effet, la Commission des finances dit à quel point il est difficile de trouver des placements, tandis que la Commission de gestion dit souhaiter mettre en lumière les œuvres d'art de la Commune.

Cette dernière a la chance de bénéficier de l'héritage Mafli. Ce terrain à Corsy est à vendre. Les terrains sont stratégiques, la Commune a de l'argent et il ne perdra pas de valeur. Pourquoi ne pas acquérir ce terrain et en faire quelque chose à l'effigie de Monsieur Mafli ?

Monsieur Olivier Rodieux s'adresse au président :

« L'on arrive au terme de cette séance du Conseil communal qui est aussi le terme de votre mandat. Vous avez dû officier pendant deux ans dans des situations exceptionnelles, uniques, extrêmement difficiles et vous avez su relever le défi. Je tiens à vous féliciter et je pense que

mes collègues vont se joindre à moi pour vous remercier de tout le travail accompli. Merci Monsieur le président. »

Monsieur Cédric Alber est chaleureusement applaudi.

Monsieur Charles Monod souhaite également remercier le président pour son excellent travail, mais aussi tous les membres du Conseil pour l'engagement dont ils font preuve pour leur Commune. Il remercie également les commissions des finances et de gestion ainsi que leurs présidents qui ont eu un travail considérable. Il souhaite plein succès aux membres du Conseil.

Le président se lève et adresse les propos suivants à l'assemblée :

« Avant de clore cette séance, arrivant au terme de deux années de Présidence de notre Conseil, je tenais à vous adresser quelques mots.

Ces deux années furent pour moi synonyme d'immense plaisir et de grande fierté. Et c'est non sans une émotion certaine que je passe le témoin ce soir.

Certes, ces deux années furent marquées par la pandémie que l'on connaît et qui, forcément, n'a pas épargné nos travaux.

Même si cette période me semble, nous semble, désormais très lointaine, je n'oublierai toutefois pas nos séances au Grand-Pont, où il me fallait presque une longue-vue pour identifier les conseillères et conseillers assises aux derniers rangs.

Ni cette séance du mois de décembre 2020 où, obligation d'aérer la salle oblige, plusieurs d'entre vous avaient sortis mouffles, gants et écharpes, ce qui en plus des masques, ne me facilitait pas la tâche pour vous reconnaître.

Malgré cela, notre Conseil a continué ses travaux, sans jamais s'interrompre. A œuvrer pour celles et ceux que nous représentons, la population de Lutry. A contribuer à la défense du bien commun et à la promotion des intérêts de notre Cité.

Nous pouvons en être fiers. Vous pouvez être fier de votre engagement sans faille, notamment à travers le travail réalisé dans les différentes commissions, où aucun de vous ne compte ses heures, au sein d'un système de milice de plus en plus complexe et exigeant.

Au printemps dernier, notre Conseil, à l'occasion des élections communales, a connu un profond remaniement. Il s'est rajeuni, féminisé, diversifié.

C'est une excellente nouvelle et la preuve que la vie politique de notre Commune est extrêmement saine et attractive, ayant la capacité de motiver un nombre considérable de citoyennes et citoyens à s'engager pour Lutry au sein du Conseil communal.

Notre Commune connaît d'ailleurs des taux de participation aux élections et votations tout simplement remarquables, frôlant régulièrement les 70%, ce qui témoigne de la confiance portée par la population de Lutry à ses autorités politiques et à notre système démocratique en général.

Dans ce contexte, je tiens à remercier le Bureau électoral pour le formidable travail réalisé lors des 24 derniers mois, où nous avons dépouillé pas moins de 11 scrutins. Et merci, bien sûr, à vous toutes et tous, pour votre engagement lors des récentes élections communales et cantonales.

Je souhaite aussi remercier, même si elle n'est pas là ce soir, Madame Véronique Crespo, responsable du registre civique de la Commune, pour son soutien sans faille lors de tous ces scrutins.

Notre Conseil, malgré d'inévitables tensions inhérentes à la vie politique, est un Conseil où le respect, l'écoute de l'autre et de ses opinions politiques, permettent des débats sereins.

Là aussi, nous pouvons en être fiers. Et devons-nous engager à tout faire pour que cet état et d'esprit et ce respect perdurent, là où ailleurs, la vie politique devient de plus en plus dure et synonyme d'affrontements parfois violents. Nous sommes, à notre niveau, les garants de la démocratie suisse.

Je prends donc congé de vous ce soir, en espérant que vous conserverez de moi un souvenir positif et en me réjouissant de vous retrouver en tant que conseiller communal.

Avant de conclure, j'aimerais remercier Madame Danahé Palmon qui, en mars de l'année dernière, a succédé à Madame Pilar Brentini en tant que Secrétaire de notre Conseil, reprenant le flambeau et cette tâche exigeante à notre entière satisfaction.

Je tiens enfin à remercier la Municipalité ainsi que le Secrétaire municipal pour leur parfaite et efficace collaboration durant ces deux ans.

Je vous invite à prendre un verre au Caveau Mali ainsi que dans la Cour du Château. Et pour celles et ceux qui se sont inscrits, je me réjouis de vous retrouver samedi pour notre escapade du côté de Sainte-Croix.

Je vous remercie. »

Monsieur Cédric Alber est chaleureusement applaudi.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président		La Secrétaire
		
Cédric Alber		Danahé Palmon